

# SÉANCE extraordinaire

LE 7 JUIN 2011

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 juin 2011, à 16h30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS** : Madame Louise Langlois, maire, madame Louise David, conseillère, messieurs les conseillers Denis Michaud, Gilles Lambert et Noël Huard.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

**EST ABSENT** : Monsieur Robert Smith, conseiller.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### 110607.201 TRANSPORT DES ANSES – DÉMISSION DU CONSEILLER NOËL HUARD

Monsieur le conseiller Noël Huard mentionne qu'il avait songé à démissionner de son poste de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de Transports des Anses Inc. mais qu'il revenait sur sa décision.

### 110607.202 TRANSPORT DES ANSES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite remplacer le représentant actuel de la Ville, soit monsieur Noël Huard, sur le conseil d'administration de Transports des Anses par madame Louise Langlois, maire de Chandler ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et résolu que ce Conseil nomme madame Louise Langlois, maire, comme représentante de la Ville sur le conseil d'administration de l'organisme Transports des Anses et ce, en remplacement de monsieur Noël Huard, conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 110607.203 TRANSPORT DES ANSES – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler agit auprès du ministère des Transports du Québec comme représentante des municipalités de la MRC du Rocher-Percé auprès du service du transport adapté ;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transports adapté et collectif des Anses Inc. est l'organisme délégué qui exécute le mandat confié par les municipalités participantes, soit l'offre d'un service de transport adapté pour toutes les municipalités qui contribuent financièrement sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler souhaite léguer sa responsabilité comme mandataire à la MRC du Rocher-Percé compte tenu que l'ensemble des municipalités de la MRC participe au service de transport adapté et qu'il serait plus approprié que celle-ci en assume la gestion ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de madame la conseillère Louise David et résolu que la Ville de Chandler délègue à la MRC du Rocher-Percé sa responsabilité de mandataire en ce qui a trait au service de transport adapté sur le territoire de la MRC. Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110607.204 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Denis Michaud propose la levée de l'assemblée à 17h00.

**VILLE DE CHANDLER**

---

**Louissette Langlois,  
Maire**

---

**Roch Giroux,  
Directeur général**